

Paris, New York, Grèce...

En Espagne, les trottinettes électriques désormais bannies dans les trains

Par Le Figaro avec AFP

Publié hier à 14:32,

Mis à jour hier à 15:13



En Espagne, la région de Catalogne les a également interdites dans les transports en commun en début d'année. *CHRISTOPHE SIMON / AFP*

La Renfe et Ouigo Espagne viennent de faire part de cette décision, suivant l'exemple de Londres ou encore de Hambourg l'an dernier.

Voilà une nouvelle qui devrait ravir tous ses détracteurs. Monter avec sa trottinette électrique dans les trains de la compagnie ferroviaire espagnole Renfe est interdit depuis mardi, en raison du risque d'incendie des batteries. «*Renfe interdit l'accès aux trottinettes électriques dans tous ses trains*» à cause du «*danger représenté par les incendies de batteries observés dans certains transports publics*» ces derniers temps, a indiqué la compagnie espagnole dans un communiqué.

Ouigo Espagne, la filiale de la compagnie française SNCF présente sur plusieurs lignes à grande vitesse dans le pays, a pris la même décision qui est également entrée en vigueur mardi. «*La probabilité qu'une trottinette électrique prenne feu dans un train est faible, mais au vu de la gravité du danger potentiel, nous préférons réduire le plus possible sa probabilité en l'interdisant*», a expliqué Ouigo, qui assure des liaisons en Espagne depuis 2021.

Explosion à Madrid

En Europe, plusieurs villes ont déjà interdit de monter dans le métro avec une trottinette électrique comme Londres il y a deux ans ou Hambourg l'été dernier. Certaines compagnies ferroviaires au Royaume-Uni ont également pris la même décision. En Espagne, la région de Catalogne les a également interdites dans les transports en commun en début d'année, après un incendie dans un train de banlieue. Celle de Madrid vient de faire de même après l'explosion d'une trottinette dans le métro de la capitale espagnole le 17 octobre, qui avait calciné partiellement une rame.

En France, seule l'utilisation des trottinettes (électriques ou non) au sein des gares SNCF est interdite, mais leur transport est autorisé et gratuit. Considérées comme des bagages, elles doivent être pliées et rangées dans une housse dont les dimensions ne dépassent pas 120 x 90 cm. Dans les Ouigo, il faut s'acquitter d'un supplément de 5 à 20 € comme pour n'importe quel bagage. À Paris, la RATP a durci le ton en septembre dernier : prendre le métro ou le RER avec une trottinette non pliée peut désormais valoir une amende de 150 €.

EN VIDÉO - La ligne de train de nuit Paris-Aurillac reprend du service après 20 ans d'inactivité

La rédaction vous conseille

- **Prix, réservation, dimensions... Tout ce qu'il faut savoir pour voyager en train avec son vélo**
- **«Alerte train complet» : cette nouvelle fonctionnalité de SNCF Connect va sauver vos prochaines vacances**
- **Avec Al Andalus, l'Espagne ressuscite l'art du train de luxe**

Sujets

[Train](#) [Renfe](#) [trottinettes électriques](#)